



Bureau de la Commission locale de l'eau

Jeudi 21 octobre 2021 à 14h30

Mairie d'Olivet

Liste des personnes présentes :

Collège des élus

Matthieu SCHLESINGER, président de la CLE	Orléans Métropole
Michel LECLERCQ, vice-président de la CLE	Ville d'Olivet
Jean-Pierre MISSERI, vice-président de la CLE	Syndicat Mixte du Bassin du Loiret
Raphaël RAMETTE, vice-président de la CLE	Ville de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
Anne ROUMEGAS-PORCHE	Communauté de Communes des Loges
Pascal DELAUGERE	Ville de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin
Jacques ROBERT	Ville de Marcilly-en-Villette

Collège des usagers

Bernard LELEU	Association Syndicale Rivière du Loiret
Jérôme RICOU	
Didier PAPET	Association Loiret Nature Environnement
Patrick HERVET	Comité Départemental de Canoë-Kayak

Collège des représentants de l'Etat

Isaline BARD	DDT 45
Pierre TOUZAC	Agence de l'eau Loire Bretagne

Personnes présentes pour un appui technique :

Benoît LOUCHARD	Chambre d'agriculture du Loiret
Laurent BOISGARD	EPLoire
Sophie DERUYVER	Animatrice CLE - EPLoire

Liste des personnes excusées :

Collège des élus

Olivier SILBERBERG	Ville de Saint-Jean-le-Blanc
--------------------	------------------------------

Collège des usagers

Alexandre NIOCHE	Chambre d'agriculture du Loiret
------------------	---------------------------------

M. SCHLESINGER introduit la réunion en remerciant les personnes présentes. Il rappelle les points à l'ordre du jour :

1. Avis de la CLE sur le projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents
2. Suite des réflexions sur les Assises de la rivière Loiret
3. Points divers

1. Avis de la CLE sur le projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents

M. BOISGARD, directeur adjoint du développement et de la gestion territorialisée à l'EPLOire, présente le projet de PAIC (cf diaporama joint). Sur le périmètre du SAGE Val Dhuy Loiret, on compte 119 km de digues dont 97% sont domaniales. Le coût de l'entretien annuel de ces infrastructures est estimé à 536 000 €. Trois EPCI sont concernés : la Communauté de communes du Val de Sully, la Communauté de communes des Loges et Orléans Métropole.

M. SCHLESINGER rappelle que ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi MAPTAM et de la compétence GEMAPI attribuée aux EPCI. Il demande si ce projet a été co-construit avec les EPCI concernés et si la délégation de gestion des digues domaniales à l'EPLOire fait consensus.

M. BOISGARD précise que plusieurs échanges techniques et réunions avec les EPCI ont été menés. Certains territoires sont encore en réflexion.

Mme ROUMEGAS-PORCHE précise que c'est le cas des EPCI concernés sur le territoire du SAGE. Orléans Métropole, la Communauté de communes des Loges et la Communauté de communes du Val de Sully n'ont pas encore pris position sur ce dossier.

M. TOUZAC demande si l'avis de la CLE doit porter sur la compatibilité/conformité du projet avec le PAGD et le Règlement du SAGE.

Mme DERUYVER précise qu'il ne s'agit pas ici d'un avis réglementaire mais plutôt d'un positionnement de la CLE par rapport aux enjeux du territoire et l'intérêt d'un tel projet de mutualisation des moyens humains, techniques et financiers.

M. BOISGARD précise qu'il s'agit également d'un enjeu de solidarité amont/aval pour l'ensemble du bassin de la Loire. La consultation des CLE est exigée par le Code de l'environnement, même sur les territoires sans enjeu.

M. SCHLESINGER indique qu'il est difficile pour la CLE de rendre un avis sur un mode de gestion des systèmes d'endiguement sur la Loire.

M. PAPET demande si d'autres territoires ont déjà réalisé ce type de démarche.

M. BOISGARD indique que l'EPLoire est le premier EPTB à proposer un PAIC pour la gestion des systèmes d'endiguement. Une réflexion est en cours sur le bassin de la Vilaine pour la mise en place d'un PAIC pour la gestion des milieux aquatiques.

M. MISSERI précise que pour les communautés de communes, il s'agit d'un sujet complexe à aborder.

Mme ROUMEGAS-PORCHE ajoute qu'il est difficile d'avoir une vision à long terme et de pouvoir se projeter.

M. BOISGARD précise que l'EPLoire travaillera avec les EPCI en adéquation avec leurs souhaits concernant le volume des travaux et leur répartition dans le temps.

M. HERVET s'interroge sur les aspects financiers.

M. BOISGARD précise que plus les EPCI seront nombreux à adhérer au projet plus le levier financier sera important avec la possibilité notamment de mobiliser des crédits européens.

M. SCHLESINGER indique qu'il est difficile pour le bureau de la CLE de se prononcer étant donné que ce dossier n'a pas encore été instruit dans les EPCI concernés. Il conclut ce point en précisant qu'il n'y aura pas d'avis formel de la CLE Val Dhuy Loiret sur le projet de PAIC porté par l'EPLoire. Le bureau de la CLE prend acte cependant de la présentation faite en séance qui a permis une meilleure compréhension du sujet.

2. Suite des réflexions sur les Assises de la rivière Loiret

M. SCHLESINGER rappelle que lors de la mandature précédente un projet de mobilisation autour de la rivière Loiret a été lancé. La première étape a permis de dégager des consensus mais également des points de divergence. L'ambition était ensuite, dans un second temps, de proposer des orientations d'intervention pour construire un programme d'actions permettant d'améliorer l'état des eaux du Loiret. Cependant, la fin de mandature et le contexte sanitaire n'ont pas permis de faire aboutir ce projet. Il s'agit aujourd'hui de clore cette opération en soulignant les points positifs et les limites de l'exercice et de repartir sur un nouveau programme de réflexion dont pourrait se saisir la CLE nouvellement en place. Pour ce faire, il est nécessaire, dans un premier temps, de partager le diagnostic et, dans un second temps, de définir de manière collective et consensuelle les travaux envisageables. Il propose de clôturer les Assises du Loiret par une « conférence de consensus » qui listerait les points sur lesquels il y a consensus et les points de divergence. Il s'agit aujourd'hui d'acter la logique de cette conférence de consensus qui pourrait se tenir début mars 2022. Les bureaux d'études mandatés pour la réalisation de la phase 2 des Assises assisteront la CLE dans cette démarche. Lors de la prochaine réunion de la CLE, une rétrospective des Assises du Loiret et de ses enseignements sera présentée. A l'issue de cette réunion, les membres de la CLE seront consultés et une déclaration finale argumentée présentant les points de consensus et les points de désaccord sera rédigée pour être validée lors de la conférence de consensus. Par la suite, la phase opérationnelle pourra débuter avec notamment l'inscription d'actions dans le prochain contrat territorial ou le prochain SAGE.

M. MISSERI précise que l'étude bilan- prospectives du volet « Milieux aquatiques » du contrat territorial 2016-2020 est en cours. Une présentation du bilan sera faite très prochainement. La phase d'élaboration du prochain contrat débutera dans la foulée avec la construction d'un programme d'actions qui devrait être finalisé début 2022. Il souligne qu'il est important de veiller à ce qu'il n'y ait pas de contradiction entre les travaux menés dans le cadre du Contrat territorial et les actions qui seront identifiées dans le cadre des Assises.

M. LANCRENON indique qu'il trouve la démarche intéressante et se dit prêt à travailler dans cet état d'esprit. Il souligne l'importance de la communication et souhaite revenir notamment sur la fiche « Pourquoi la rivière Loiret est-elle envasée ? » consultable sur le site internet des Assises de la rivière Loiret dont il conteste une partie du contenu.

M. SCHLESINGER souligne qu'il faut justement sortir de ce débat sur le contenu des éléments du diagnostic et acter qu'il peut y avoir plusieurs points de vue.

M. RICOU s'interroge sur l'arbitrage qui sera conduit lors de la conférence de consensus.

M. SCHLESINGER précise qu'il n'y aura pas d'arbitrage car nul n'a la légitimité pour trancher sur tel ou tel sujet. Le document final reprendra les positions argumentées de chacun. Il espère que les échanges permettront de clarifier certains points et de monter en compétence. Il rappelle que cette démarche s'inscrit dans un processus itératif.

M. RICOU précise que les éléments contestés par l'ASRL portent sur la continuité sédimentaire et piscicole et la problématique d'envasement du Loiret en lien avec les apports sédimentaires excessifs du Dhuy. L'ASRL est également en désaccord avec les préconisations du bureau d'études BURGEAP notamment le resserrement du lit qui serait inefficace en période d'étiage sévère.

M. SCHLESINGER souligne qu'il sera justement important de se concentrer sur les points qui font débat. Il précise que certaines préconisations ne font pas consensus car tous les acteurs n'ont pas la même interprétation des causes du dysfonctionnement. Il sera nécessaire de retravailler les préconisations de manière à converger sur un certain nombre d'éléments qui permettront d'établir par la suite un plan d'actions.

M. MISSERI indique que le Syndicat mixte du bassin du Loiret gère 65 km de continuité écologique et les problématiques liées comme les inondations. Il souligne que plusieurs travaux de renaturation du lit ont été menés avec un impact positif sur l'envasement.

M. RICOU ajoute concernant la problématique des inondations que les banquettes végétalisées préconisées par BURGEAP pour le Loiret ne seraient efficaces qu'en cas d'inondation par remontée de nappe. Elles ne seraient absolument pas transparentes à une crue du type de mai 2016.

M. SCHLESINGER propose, pour conclure ce point, de mettre en place un petit groupe de travail sous la présidence de M. LECLERCQ pour identifier les principaux points de débat en préparation de la CLE de décembre. La conférence de consensus pourrait quant à elle se tenir début mars.

3. Points divers

- **Projet d'extension de la carrière de Sandillon**

M. SCHLESINGER indique que la société GSM exploite une carrière sur la commune de Sandillon qui arrive en fin de vie. L'exploitation pourrait néanmoins se poursuivre sur un site à proximité. De lourds investissements pour moderniser l'outil de production ont été entrepris ces dernières années avec notamment l'installation d'une station de traitement de l'eau pour la recycler. Le projet présente par ailleurs un intérêt écologique avec la montée en puissance du recyclage des matériaux de construction et la valorisation en circuit court. Les élus locaux ne sont pas opposés à ce projet d'extension. Cependant ce projet n'est pas compatible avec l'article 6 du règlement du SAGE qui définit le zonage à l'intérieur duquel la création de carrière n'est pas possible. M. SCHLESINGER propose que la société GSM vienne présenter le projet d'extension aux membres de la CLE lors de la prochaine réunion pour juger de l'intérêt de poursuivre ou non les réflexions sur ce projet. Il précise que pour que ce projet aboutisse, il faudrait que le SAGE soit modifié mais que pour le moment il est question uniquement d'approfondir le sujet en laissant la possibilité à GSM de mener des investigations complémentaires.

- **Suivi qualité des eaux**

M. LANCRENON souhaiterait que les résultats des analyses faites tous les mois dans le cadre du suivi de la qualité du Dhuy et du Loiret soient consultables sans devoir attendre le rapport annuel.

Mme DERUYVER précise qu'une réflexion sera menée pour mettre les données à disposition via le site internet du SAGE en complément du rapport annuel.

- **Prochaine réunion de la CLE**

La Prochaine réunion de la CLE est fixée au **jeudi 2 décembre à 14h30**. Elle sera consacrée essentiellement au bilan des Assises de la rivière Loiret.

Matthieu SCHLESINGER
Président de la CLE
du SAGE Val Dhuy Loiret